

DEPARTEMENT
CALVADOS
CANTON
CAEN IV
COMMUNE
EPRON

REPUBLIQUE FRANCAISE

N °112/2026

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

**ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU
TITRE DE L'ANNEE 2026.**

Le Maire de EPRON

Vu le code général de la fonction publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'arrêté n° 102-2020 - du 28/12/2020 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit : **Avancement au grade de** : Adjoint technique principal de 2^e classe

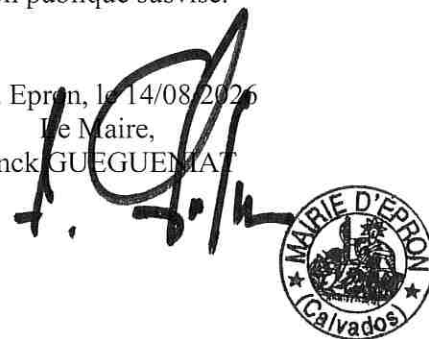
Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
ROCHE Jérôme	Adjoint technique	01/09/2026

ARTICLE 2 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit : **Avancement au grade de** : Attaché principale

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LANGEARD Laure	Attaché	15/09/2026

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Epron, le 14/08/2026
 Le Maire,
 Franck GUEGUENAT



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 14/08/2026- Signature de l'agent : Monsieur Roche

Notifié le 14/08/2026 - Signature de l'agent : Madame Langeard Laure